



**Compte rendu de la réunion du conseil municipal**  
**Du 29 mars 2021 à 18h30**

L'an deux mil vingt-et-un, le 29 mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Sylvain COINTAT, Maire.

**Etaient présents**

M. Sylvain COINTAT, *Maire*  
 M. Alain CAILBOURDIN et Mme Dominique BASSINO, *Adjoints au Maire*  
 Mme Marie BACZYK, Mme Emmanuelle BONARD, Mme Annie CROCHET, Mme Marina GAUDRY, M. Ludovic GRIGNAC, M. Aurélien JEUNET, Mme Delphine JOUINOT, M. Xavier JUHEL, M. Gérard MARIE, Mme Magali METENIER, Mme Annick PIVERT, *Conseillers Municipaux*.

**Etaient absents**

M. Christophe DELOUBES, absent excusé.

\_\_\_\_\_

Mme Magali METENIER est nommée secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

**ORDRE DU JOUR**

**1. Compte administratif et compte de gestion**

Le compte administratif est présenté par M. JUHEL. Le compte administratif de la commune est conforme au compte de gestion du comptable et affiche les résultats suivants :

<b>INVESTISSEMENT</b>	
A. Report antérieur (au 01/01/N)	-146 902.35 €
B. Dépenses de l'exercice	415 849.93 €
C. Recettes de l'exercice	278 807.37 €
D. Solde d'exécution cumulé (A-B+C)	<b>9 859.79 €</b>
E. Solde des restes à réaliser	5 672.00 €
<b>F. Besoin de Financement (D+E)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
G. Report antérieur (au 01/01/N)	25 927.33 €
H. Dépenses de l'exercice	643 367.21 €
I. Recettes de l'exercice	659 048.89 €
J. Résultat de l'exercice (I-H)	15 681.68 €
<b>K. Résultat à affecter</b>	<b>41 609.01 €</b>

Compte tenu des restes à réaliser, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

<b>L. Affectation en réserves (R 1068) en investissement (F)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>M. Report en investissement (R 001 – Excédent) (D)</b>	<b>9 859.79 €</b>
<b>N. Report en fonctionnement (R 002 – Excédent) (K-L)</b>	<b>41 609.01 €</b>

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

## 2. Budget 2021

Le budget primitif étant voté au chapitre, la commission de finances propose les montants suivants :

### Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Reports	Nouveaux crédits	Total
16	<b>Emprunt (Rbt part capital)</b>		<b>91 256.00 €</b>	<b>91 256.00 €</b>
20	<b>Développement des logiciels</b>		<b>3 000.00 €</b>	<b>3 000.00 €</b>
21	<b>Immobilisations</b>	<b>7 488.00 €</b>	<b>62 800.00 €</b>	<b>70 288.00 €</b>
	Terrain nu ( <i>Maltaverne</i> )		16 500.00 €	16 500.00 €
	Vitraux église		5 000.00 €	5 000.00 €
	Borne incendie		3 300.00 €	3 300.00 €
	Ecole numérique		7 000.00 €	7 000.00 €
	Informatique mairie		3 500.00 €	3 500.00 €
	Sèches mains électriques ( <i>école</i> )	5 000.00 €		5 000.00 €
	Aménagement des ateliers municipaux	2 488.00 €		2 488.00 €
	Aire de jeux		12 500.00 €	12 500.00 €
	Balayeuse		15 000.00 €	15 000.00 €
23	<b>Constructions</b>		<b>284 000.00 €</b>	<b>284 000.00 €</b>
	Murs du cimetière et du monument aux Morts		18 000.00 €	18 000.00 €
	Maison de santé pluridisciplinaire		250 000.00 €	250 000.00 €
	Aménagement de sécurité rue des Mardrelles		4 000.00 €	4 000.00 €
	Assainissement logement communal		12 000.00 €	12 000.00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>458 824.79 €</b>

Chap.	Recettes	Reports	Nouveaux crédits	Total
001	<b>Excédent reporté</b>		<b>9 859.79 €</b>	<b>9 859.79 €</b>
024	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>17 975.00 €</b>	<b>17 975.00 €</b>
10	<b>Dotations fonds divers et réserves</b>		<b>71 895.00 €</b>	<b>71 895.00 €</b>
	Remboursement de TVA		66 555.00 €	66 555.00 €
	Taxe d'urbanisme		5 340.00 €	5 340.00 €
13	<b>Subventions</b>		<b>203 095.00 €</b>	<b>203 095.00 €</b>
	Attributions de compensation CC Cœur de Loire		28 885.00 €	28 885.00 €
	Ecole numérique		3 500.00 €	3 500.00 €
	Maison de santé pluridisciplinaire ( <i>Région</i> )		77 720.00 €	77 720.00 €
	Aire de jeux ( <i>Département</i> )		9 990.00 €	9 990.00 €
	Assainissement logement communal ( <i>CDC</i> )		2 550.00 €	2 550.00 €
	Réfection cantine scolaire ( <i>DETR</i> )	13 160.00 €		13 160.00 €
	Maison de santé pluridisciplinaire ( <i>DSIL</i> )		58 290.00 €	58 290.00 €
	Murs du cimetière et du Monument au Morts ( <i>DETR</i> )		9 000.00 €	9 000.00 €
16	<b>Emprunts</b>		<b>156 000.00 €</b>	<b>156 000.00 €</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>458 824.79 €</b>

Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Nouveaux crédits	Chap.	Recettes	Nouveaux crédits
011	Charges à caractère général	121 350.00 €	70	Produits des services	4 950.00 €
012	Charges de personnel	265 840.00 €	73	Impôts et taxes	479 066.00 €
014	Atténuation de produits	177 100.00 €	74	Dotations	151 786.00 €
65	Autres charges de gestion courante	82 300.00 €	75	Autres produits de gestion courante	7 800.00 €
Total des charges de gestion courante		646 590.00 €	Total des recettes de gestion courante		643 602.00 €
66	Charges financières	2 847.00 €	002	Excédent reporté	41 609.01 €
022	Dépenses imprévues	35 774.01 €			
<b>TOTAL</b>		<b>685 211.01 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>685 211.01 €</b>

Subventions versées aux associations

	BP 2021
ADAPEI de la Nièvre	75.00
Amicale des sapeurs-pompiers de Pouilly	30.00
Anciens combattants de Tracy	75.00
Association Chantepleure	500.00
Association des Amis de la Bibliothèque de la Nièvre	25.00
CAMOSINE	75.00
Coopérative scolaire	500.00
FNACA	110.00
L'Arche de Manue	300.00
PEP de la Nièvre	20.00
Prévention Routière	50.00

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

La commission de finances propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

Les contributions directes 2021 s'établissent donc comme suit :

	Taux de référence 2020	Bases d'imposition prévision. 2021	Taux votés 2021	Produits attendus
Taxe foncière (bâti)	33.63 <sup>(1)</sup>	1 034 000	<b>33.63</b>	346 700
Taxe foncière (non bâti)	38.58	178 600	<b>38.58</b>	68 904
			<b>Total</b>	<b>415 604</b>

<sup>(1)</sup> dont taux départemental 2020 : 23.90

Le montant de la contribution après calcul du coefficient correcteur est de - 172 858 €.

Le montant total prévisionnel attendu est de : 415 604 - 172 858 soit 242 746 €.

Le conseil municipal valide les propositions de la commission de finances.

Le budget primitif 2021 présenté s'équilibre en recettes et en dépenses à 685 211.01 € pour la section de fonctionnement et à 458 824.79 € pour la section d'investissement.

Le budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité.

#### QUESTIONS DIVERSES

#### TOUR DE TABLE

- Mme BACZYK informe que les matériaux pour l'aire de jeu vont arriver courant avril. Un technicien est venu expliquer comment installer les structures. Celles-ci doivent être scellées sur des plaques de béton de 20 cm. Cette aire pourra, par la suite, être aménagée à l'aide de bancs, d'une table supplémentaire et des arbres.
- M. GRIGNAC explique que suite à la dernière réunion de la commission « fleurissement », les végétaux ont été plantés autour de la salle polyvalente. L'ancienne haie a été retirée et des petites barrières l'ont remplacée.
- Mme JOUINOT demande si le chemin endommagé le long de la voie ferrée suite à l'abattage d'arbres va être remis en état. M. le Maire répond qu'il a rencontré avec M. CAILBOURDIN les responsables de la SNCF à ce sujet. Le nécessaire devrait être fait dès que le temps le permettra.
- Mme CROCHET fait un compte rendu du conseil d'école et évoque quelques points à revoir : la clôture qui sépare la cour du bas avec la propriété voisine est en mauvais état et la directrice d'école souhaiterait que le composteur soit remis en place. M. CAILBOURDIN intervient en précisant que celui-ci a été retiré l'année dernière car il attirait les rats. Enfin, suite à la proposition de Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale concernant les petits déjeuners à l'école, Mme CROCHET pense qu'avec le protocole sanitaire il est difficile de mettre cette opération en place actuellement. Le conseil municipal approuve.
- M. le Maire précise que suite à des problèmes de santé, le saisonnier prévu cette année commencera son service un peu plus tard que prévu.
- M. JEUNET s'étonne de ne pas avoir reçu de réponse suite au mail envoyé pour la confection du bulletin municipal de ce trimestre. La commission « information et communication » devait se réunir dans la semaine mais il n'y a pas beaucoup de sujets à présenter. M. le Maire demande à l'assemblée d'envoyer, si possible, des éléments avant samedi prochain.
- M. MARIE informe que la commission « fêtes et cérémonies » s'est réunie afin d'évoquer les prochaines manifestations selon l'actualité. Plusieurs idées ont été avancées mais il est encore trop tôt pour se prononcer sur ce qui pourra être fait.
- Mme BONARD propose de réunir la commission « droit du sol » dans le courant de la semaine.

Fin de la séance à 20h20.

Le Maire,  
Sylvain COINTAT.

La secrétaire de séance,  
Magalie METENIER.